Entreprise:

Régime Obligatoire: Général **Collège: Ensemble du personnel**

TABLEAU DES GARANTIES (y compris RO)

Les montants des garanties, hors prestations forfaitaires en %PMSS ou en €, sont exprimés en incluant les remboursements du Régime Obligatoire de protection sociale.

Dans la limite des Frais Réels	**RO Général**	**Socle**	**Option 1**
Hospitalisation (y compris Maternité)			
Frais de séjour en secteur conventionné	80% ou 100%	120% BR	160% BR
Frais de séjour en secteur non conventionné	80% ou 100%	120% BR	160% BR
Actes et honoraires - Médecin adhérant à l'OPTAM	80% ou 100%	120% BR	160% BR
Actes et honoraires - Médecin non adhérant à l'OPTAM (y compris non conventionné)	80% ou 100%	100% BR	140% BR
Forfait Journalier (en établissement hospitalier ou médico-social)	0%	100% FR	100% FR
Chambre Particulière hors ambulatoire, par jour	0%	1,9% PMSS	1,9% PMSS
Frais de transport du malade en véhicule sanitaire	65%	100% BR	150% BR

Médecine de ville (y compris actes de prévention)	**RO**	**Socle**	**Option 1**
Consultations et Visites -Généraliste adhérant à l'OPTAM	70%	100% BR	100% BR
Consultations et Visites -Généraliste non adhérant à l'OPTAM (y compris non conventionné)	70%	100% BR	100% BR
Consultations et Visites -Spécialiste adhérant à l'OPTAM	70%	120% BR	150% BR
Consultations et Visites -Spécialiste non adhérant à l'OPTAM (y compris non conventionné)	70%	100% BR	130% BR
Petite chirurgie et actes de spécialité (actes effectués par un médecin adhérant à l'OPTAM)	70%	120% BR	150% BR
Petite chirurgie et actes de spécialité (actes effectués par un médecin non adhérant à l'OPTAM y compris non conventionné)	70%	100% BR	130% BR
Analyses médicales, travaux de laboratoires	60%, 70% ou 100%	100% BR	100% BR
Radiologie et Imagerie Médicale (actes par un médecin adhérant à l'OPTAM)	70%	100% BR	100% BR
Radiologie et Imagerie Médicale (hors actes par un médecin adhérant à l'OPTAM y compris non conventionné)	70%	100% BR	100% BR
Auxiliaires Médicaux	60%	100% BR	100% BR
Prothèses médicales et orthopédiques (hors audioprothèse) - Frais d'appareillage (hors optique)	60%	260% BR	300% BR
Prothèses auditives prises en charge par le RO	60%	280% BR	320% BR
Frais de transport du malade en véhicule sanitaire	65%	100% BR	150% BR
Ostéopathie - Chiropractie - Acupuncture-Etiopathie-Pédicure (par séance)	0%	30€ max 3 séance(s)/an	30€ max 3 séance(s)/an

Régime Obligatoire: Général **Collège: Ensemble du personnel**

TABLEAU DES GARANTIES (y compris RO)

Pharmacie remboursée par le RO hors vignettes oranges	100%, 65%, 30% ou 15%	100% TM	100% TM

Dentaire (y compris actes de prévention)	**RO**	**Socle**	**Option 1**
Soins dentaires hors inlays/onlays	70%	100% BR	100% BR
Soins Inlays/Onlays	70%	270% BR	300% BR
Orthodontie prise en charge par le RO	70% ou 100%	130% BR	130% BR
Prothèses dentaires*	70%	270% BR	300% BR
Implantologie / Parodontologie / an / bénéficiaire	0%	400€	400€

Optique [1]	**RO**	**Socle**	**Option 1**
Chez les opticiens non partenaires			
Lentilles prises en charge ou non par le RO	60%	100€	150€
Chirurgie réfractive (correction des défauts visuels), par oeil	60%	250€	350€
Lunettes (verres et montures) : voir grille optique ci-après **	60%		
Chez les opticiens partenaires			
Verres	60%	100% du prix des verres sélectionnés	100% du prix des verres sélectionnés
Monture	60%	100€	100€
Dans la limite pour l'équipement complet des montants minimum et maximum prévus par la réglementation relative au contrat responsable et à la couverture complémentaire santé minimale des salariés.			
Lentilles prises en charge ou non par le RO	60%	100€	150€
Autres	**RO**	**Socle**	**Option 1**
Honoraires et frais thermaux	0%	100% BR	100% BR

* Les prothèses dentaires au-delà de la limitation prévue dans le tableau des garanties seront remboursées à 100%TM + 25%BR

Entreprise:
Collège: Ensemble du personnel

TABLEAU DES GARANTIES (y compris RO)

** **Grille Optique**
Grille Optique -Adulte

Equipement avec	RO	Socle	Option 1
Verres simples	60%	200 €	300 €
verres mixtes simple-complexe	60%	250 €	350 €
verres mixtes simple -très complexe	60%	250 €	350 €
Verres complexes	60%	300 €	400 €
verres mixtes complexe-très complexe	60%	300 €	400 €
Verres très complexes	60%	300 €	400 €
		***Avec un maximum de 100€ sur les montures**	***Avec un maximum de 100€ sur les montures**

Grille Optique -Enfant

Equipement avec	RO	Socle	Option 1
Verres simples	60%	200 €	300 €
verres mixtes simple-complexe	60%	250 €	350 €
verres mixtes simple -très complexe	60%	250 €	350 €
Verres complexes	60%	300 €	400 €
verres mixtes complexe-très complexe	60%	300 €	400 €
Verres très complexes	60%	300 €	400 €
		***Avec un maximum de 100€ sur les montures**	***Avec un maximum de 100€ sur les montures**

Assistance Mutuaide: Inclus

Limitations liées à l'optique

Lunettes : remboursement d'un équipement complet (composé d'une monture et de 2 verres) par période de deux ans ou par période d'un an pour les personnes assurées âgées de moins de 18 ans ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue

Définitions des verres simples, complexes et très complexes

verres simples: verres simple foyer dont la sphère est comprise entre -6 et +6 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4 dioptries
verres complexes: verres simple foyer dont la sphère est hors zone de -6 à +6 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4 dioptries et verres multifocaux ou progressifs
verres très complexes: verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de -8 à +8 dioptries ou verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4 à +4 dioptries

Définitions des abréviations

BR: Base de Remboursement définie au conditions générales
OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maitrisée définie au conditions générales
FR:Frais réellement engagés par la personne assurée sous déduction du remboursement du RO TM: Ticket Modérateur défini au conditions générales
RbtSS: Remboursement du RO
RO: Régime Obligatoire de protection sociale défini au conditions générales

PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité sociale, soit 3 428 € pour l'année 2021. L'évolution de cette valeur peut être obtenue en consultant le site http://securite-sociale.fr rubriques maladie / barème.
LPP: Liste des Produits et Prestations établie par le RO